



Je bénéficie des fonds européens
JE DOIS LE FAIRE SAVOIR !



SOMMAIRE



Je bénéficie des fonds européens
JE DOIS LE FAIRE SAVOIR !



- 1** Pourquoi communiquer sur l'accompagnement financier de l'Europe ?
- 2** Quelles sont mes obligations de publicité ?
- 3** Qui dois-je informer ?
- 4** Quand dois-je informer ?
- 5** Comment communiquer ?
- 6** Comment évaluer ma communication ?

01 Pourquoi communiquer sur l'accompagnement financier de l'Europe ?

JE SUIS :

- une entreprise,
- association,
- collectivité locale,
- organisme public

A Cela fait partie de mes obligations réglementaires.

B Mon projet réalisé est ainsi valorisé.

C J'accepte que des données relatives au projet mené soient publiées dans la liste des bénéficiaires dès lors que j'ai demandé une subvention.

D Je conserve la preuve de l'obligation de communication (photo ou tout autre support) indispensable au versement des fonds.

À savoir

- 1 L'obligation de publicité assure la notoriété et garantit la transparence des fonds européens.
- 2 Le respect des obligations de publicité du bénéficiaire est indispensable au versement des fonds.
- 3 Il est donc essentiel de considérer que la communication sur le financement européen fait partie intégrante de la communication de la structure.

Conformément au principe de transparence, les autorités de gestion des fonds européens ont l'obligation de rendre publique et accessible la liste de tous les bénéficiaires des fonds (raison sociale, nom de projet, coût total, participation européenne), en application du (*Règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013*).

02

Quelles sont les obligations de publicité ?

Trois types d'obligations de publicité sont prévus par les règlements communautaires :

- ✓ l'apposition des logos et emblèmes sur tous les supports de communication concernant le projet financé
- ✓ la mise en place d'affichage dans les locaux de la structure subventionnée
- ✓ l'intégration du logo et d'information « Europe » sur votre site internet

Ces obligations sont cumulatives, la réalisation de chacune d'elles doit être respectée.



L'apposition des logos

Il s'agit de l'obligation d'apposer l'emblème de l'Union Européenne (le drapeau) faisant apparaître la mention « union européenne » et d'y apposer le logo « L'Europe s'engage en Guyane ». Il faut également ajouter une phrase qui énonce le cofinancement par le fonds et le programme concernés sur tous les supports importants. Ces trois éléments forment le bloc-marque de signature Europe. Sur vos documents ce bloc est accompagné de votre logo et de celui de vos autres partenaires si vous en avez.



Exemple

L'affichage comprend:

Le logo de l'Union européen + [descriptif/dénomination de l'opération] est cofinancé(e) par l'Union européenne + L'Europe s'engage en Guyane avec le Fonds Européen de Développement Régional

Pour le panneau et la plaque: Ces éléments occupent au moins 25 % de l'espace





L'affichage

✓ Dans les locaux

Au sein de l'espace d'accueil du bâtiment, une affiche de format A3 (minimum) doit être apposée dans un endroit visible du public. Cette affiche doit mentionner le cofinancement du projet par le fonds sollicité. Ces éléments occupent au moins 25% de l'espace de la plaque.

✓ Sur le chantier

A l'entrée des chantiers de construction ou de réhabilitation la pose d'un panneau de chantier est obligatoire.

La participation de l'UE doit obligatoirement y être affichée avec le bloc-marque Europe ainsi que le montant du financement.



Construction d'un Groupe Scolaire
Rue GOYAVE - ZAC DE SOULA - MACOURIA

N° du Permis de Construire : 973 305 14 100 48 lot 5 G Délivré le : 23/02/2015

Surface Plancher : 2 275 m²

Maîtrise d'ouvrage - Mandant	VILLE DE MACOURIA 1, rue Benjamin Constant 97 355 MACOURIA	Tel. 0594 38 87 96	Fax. 0594 38 81 27
Maîtrise d'ouvrage - Mandataire	SEMSAMAR CC Family Plaza 97 351 MATOURY	0594 33 35 91	0594 29 29 59
Maîtrise d'œuvre - Mandataire	AB ARCHITECTURE 32 Av. du Général de Gaulle 97 303 CAYENNE	05 94 29 68 10	05 94 38 68 52
Maîtrise d'œuvre - Co-traitants	SESIK 25 route de Ravine Vilaine 97200 FORT DE FRANCE	05 96 64 50 51	05 96 64 50 26
	LQIF 25 route de Ravine Vilaine 97200 FORT DE FRANCE	05 96 64 50 51	05 96 64 50 26
Bureau de contrôle	ADPAVE SUD EUROPE BP711 07 237 KOUROU	0594 25 50 60	0594 37 80 45
Coordination SPS	SOCOTEC 128 chem. St Antoine - BP29 97 321 CAYENNE CEDEX	0594 30 12 12	0594 31 26 52

Les entreprises

Lot n°1 - Gros-œuvre	GETRA 45-46 rue Bois de Fer - Parc d'activités de Matoury	1 411 593 €	05 94 35 10 35	05 94 35 10 36
Lot n°2 - Charpente - Couverture	CBE Pk 16 Rhtf - Zac de Soula - 97355 MACOURIA	705 827 €	05 94 28 66 01	05 94 28 66 02
Lot n°3 - Menuiserie - Bois	CBCI Parc Degrad des Cannes - 97354 REMIRE	185 844 €	05 94 35 47 68	05 94 35 44 23
Lot n°4 - Menuiserie - Alu	CLASS ALU Z.I. Cop. Lariot - 20 R. Chawari - 97351 MATOURY	170 562 €	05 94 35 20 02	05 94 35 20 98
Lot n°5 - Revêtements sols et murs	ICA Cité Dillon - Bld DE - 97200 FORT DE FRANCE	213 546 €	05 96 60 21 06	05 96 60 27 68
Lot n°6 - Plomberie - Sanitaire	S.G.P 700 A, Chemin Gabelin - 97351 MATOURY	151 927 €	05 94 35 76 13	05 94 35 77 32
Lot n°7 - Equipement restauration	EQUIPPRO SARL Voie Principale de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT	79 632 €	05 90 26 82 82	05 90 26 87 02
Lot n°8 - Electricité	ALIZELEC 25 route de Ravine Vilaine - 97200 FORT DE FRANCE	318 481 €	05 96 64 50 51	05 96 64 50 26
Lot n°9 - Peinture	ACCES BTP 6262 C Bld L - Moré Lucas 1 - 97300 CAYENNE	72 934 €	05 94 31 56 16	05 94 25 13 35
Lot n°10 - Serrurerie	3EG BAT BP 987 - 35 ZA Galmeil - 97336 CAYENNE CEDEX	40 346 €	06 94 29 60 61	05 94 35 14 66
Lot n°11 - Terrassement, Voirie, Réseaux	STRG 79 lot Pappy ZA Soula 2 - 97355 MACOURIA	852 495 €	05 94 37 57 16	05 94 32 43 30

COÛT TOTAL DE L'OPERATION (dépendances éligibles) : 4.977.218 € **DUREE DES TRAVAUX** : 14 mois

FINANCEMENT
UNION EUROPEENNE : 3.101.774 €
ETAT : 880.000 €
COMMUNE DE MACOURIA : 995.444 €

ÉCONOMIE MIXTE
GUYANE
Tel. 05 94 38 36 61

L'information sur le site internet

Si le site internet est principalement dédié à la mise en œuvre du projet, le bloc-marque de signature (logo, emblème et mention) doit être bien visible dès la page d'accueil. Dans ce cas, l'internaute doit voir les logos dès l'ouverture de la page sans avoir à faire défiler la page pour les découvrir.

Si le projet ne fait partie que d'un élément du site internet, le projet doit être présenté sur le site via une page ou une rubrique. Cette information est une mise en valeur du soutien de l'Europe en tant que contributeur à la réalisation de votre projet.

Plus le projet est important dans le développement de la structure, plus les informations doivent être complètes et actualisées. Les résultats obtenus doivent également faire l'objet d'une communication.

The screenshot shows the website 'manifact LA KAZLAB'. The navigation menu includes 'Accueil', 'La KazLab', 'Actualités', 'L'atelier', 'Contact', a search bar, and a 'Comment adhérer ?' button. The 'Nos partenaires' section features logos for 'INVESTISSEMENTS D'AVENIR', 'UNION EUROPEENNE', 'l'Europe s'engage en Guyane avec le FEDER', 'cnes CENTRE NATIONAL D'ETUDS SPATIAUX', 'Ville de Saint-Laurent du Maroni', and 'Culture Communication LITIGUYANE'. Below this, there is a dark grey footer area with the 'manifact LA KAZLAB' logo, contact details (address, phone, email), opening hours, and social media links.

Une saison en
Guyane

© 2007 - 2016 | Une Saison en Guyane.
Tous droits réservés.



UNION EUROPÉENNE

Site cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Guyane avec le FEDER.

Le site une-saison-en-guyane.com c'est :

**2 000 articles et acts 90 rubriques
379 commentaires 3 412 mots-clés**

© Conception & design : Emmanuel Salomon (imag-ENR)
© Hébergement, maintenance et application mobile : Bitwip

03 Quand dois-je informer ?

1

Dès la réception du premier euro de financement, la structure subventionnée doit rendre visible le soutien de l'Union Européenne par tous moyens dont elle dispose.

2

Cette obligation de communication perdure pendant et après la réalisation du projet sur tous les documents ou supports de communication qui traitent du projet accompagné.

04 Qui dois-je informer ?

L'obligation de publicité du financement européen vise à promouvoir le projet auprès de tous les interlocuteurs et les bénéficiaires de celui-ci. Deux types de publics sont identifiés :

i

Les personnes touchées par le projet

Qu'elles soient internes (salariés, actionnaires...) ou externes (usagers) à la structure, une information adaptée à ces publics doit être mise en place.

i

Les partenaires, relais et réseaux intéressés par le projet

Les autres partenaires financiers et institutionnels, les adhérents et membres du réseau, la presse et tout autre relais auquel la structure fait appel doit recevoir une information sur le soutien financier de l'Europe.

05

Comment communiquer ?



Faites le point sur vos moyens

Faire l'inventaire de toutes les actions de communication déjà à votre disposition : affiche, lettre d'information, site internet, événement public que vous organisez ou auxquels vous participez, relation presse, réseaux sociaux, formation...

Établissez des supports sur mesure

Certains supports ne sont peut-être pas à votre disposition comme les panneaux de chantiers (projet de construction). Ces dépenses supplémentaires peuvent être intégrées au plan de financement du projet lors du montage du dossier (ex : plaque d'inauguration etc...).

Utilisez vos relais d'information

✓ Réseaux sociaux

Informez les personnes qui vous suivent sur l'avancée de votre projet européen.

✓ Formations

Communiquez sur le soutien de l'Europe auprès des participants, et donnez leur de la documentation si vous en avez.

✓ Séminaires et commissions

Les réunions avec les partenaires sont des occasions de rappeler le soutien de l'Europe lors de vos présentations et d'expliquer ses apports dans vos projets.

✓ Événements grand public

De multiples actions peuvent être mises en place par le biais de jeux, de témoignages, lors de l'inauguration (inviter les cofinanceurs et médiatiser l'événement)....



Des outils de communication préconçus et accessibles :

@ www.europe-guyane.fr 

Des **autocollants** sont également remis sur demande au Pôle Affaires Européennes (PAE).



Respecter et appliquer la charte de l'Union Européenne (UE)

Une charte graphique a été établie par la commission européenne afin d'uniformiser la communication qui relève des fonds européens. Cette charte propose des déclinaisons par région et type de fonds. Elle précise également le bon usage des éléments graphiques de l'UE.

Bien qu'il soit possible d'adapter certains éléments il est préférable d'utiliser tels quels l'emblème UE (drapeau étoilé) et les logos qui répondent à des standards précis. Concernant la police, seules les polices suivantes sont autorisées : Arial, Auto, Calibri, Garamond, Trébuchet, Tahoma, Verdana et Ubuntu.

Vous pouvez télécharger la charte UE relative à la programmation 2014-2020 sur le site internet :

www.europeguyane.fr 

Identifier les outils et la charte graphique (bandeau, logos, panneau...) qui correspondent au fonds que vous mobilisez et que vous devez respecter. Un certain nombres d'outils ont été créés pour vous accompagner dans votre communication et que vous pouvez télécharger sur le site internet Europe en France :

- ✓ La logothèque
- ✓ L'emblème de l'UE (drapeau)
- ✓ Des affiches types
- ✓ Des textes de présentations des fonds
- ✓ Des informations chiffrées et des infographies sur la programmation 2014-2020
- ✓ Des planches autocollantes déclinées par région
- ✓ Des éléments graphiques téléchargeables pour la conception de vos supports de communication
- ✓ Le kit de communication (obligations pour les dépenses d'investissement et de fonctionnement)
- ✓ Le kit médias (mise en page de vos communiqués ou dossiers de presse)

06

Comment évaluer ma communication ?

Les actions de communication que vous mettez en place doivent répondre à des objectifs réalistes qu'il faudra apprécier. Trois étapes permettent de l'évaluer :

1

Fixer des résultats à atteindre

Exemple : une progression de 5 % par an de visite d'internautes consultant la rubrique du projet.

2

Prévoir des actions pour atteindre le résultat fixé

Exemple : une campagne de communication sur l'objet de la rubrique du site internet ou de la mise en place de liens sur les sites partenaires

3

Évaluer les résultats

Exemple : Comparaison entre le nombre de connections avant, pendant et après la campagne de communication

Il faut noter que la Commission européenne met à disposition de tous des fiches « Evaluations » disponibles sur le site internet « Europe en France ».



Textes de références

- Règlement N°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil (notamment les articles 115 et 116 et l'annexe XII)
- Règlement d'exécution du règlement commun N°821/2014 (notamment l'article 2 et l'annexe II)

En résumé

Mon projet

Mes obligations

POUR TOUS LES PROJETS

✓ Sur tout document ou support de communication relatif à votre projet **apposez** le drapeau de l'Union européenne et **inscrivez la mention suivante** : «Ce projet est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Guyane avec le Fonds...(FEDER, FSE, FEADER, FEAMP).

✓ **Affichez**, grâce à des supports appropriés (autocollants, affiches, banderoles, drapeaux...) la participation européenne au financement de votre projet.

POUR LES PROJETS

DE PLUS DE 500 000 EUROS

ACHAT DE MATÉRIEL, INFRASTRUCTURE,
CONSTRUCTION

✓ **Placez un panneau d'affichage** sur les sites pendant toute la durée des travaux

✓ **Remplacez le panneau par une plaque extérieure** permanente, visible et de taille significative, au plus tard dans les trois mois après la fin des travaux

✓ **Arborez le drapeau européen** sur tous les sites de votre opération pendant la semaine du 9 mai - Journée de l'Europe

POUR LES PROJETS DE PLUS D'UN MILLION D'EUROS

✓ **Invitez les parlementaires européens** de la circonscription à toute manifestation publique autour de votre projet (pose de la première pierre, inauguration) et prévoyez leur un temps de parole

POUR LES PROJETS DE PLUS DE DIX MILLIONS D'EUROS

✓ Réalisez une **communication spécifique sur l'apport de l'Union européenne** (au lancement ou à l'inauguration des projets ou lors de la Journée de l'Europe le 9 mai)



Retrouver toute l'information sur la politique régionale sur le site de la commission européenne :

http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/communication/legislation



Vos interlocuteurs

Pôle Affaires Européennes

Département Pilotage

Service Animation et Communication

Verrières de la Madeleine

2260 route de la Madeleine

97300 Cayenne



0594 27 59 50



fonds-europeens@ctguyane.fr



www.facebook.com/CTGuyane



@CTdeGuyane

